



**BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES**

Honoraires TTC (TVA au taux de 20%), calculés sur le montant hors honoraires.  
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.  
Les honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente,  
le suivi du dossier jusqu'à la réitération par acte authentique.

De 0 € à 10 000 €, honoraires forfaitaires de 1 000 €

Montant hors honoraires	Honoraires TTC	Pourcentage
De 10 001 à 60 000€	Maxi : 6 000 €	10%
De 60 001 à 90 000 €	Maxi : 7 200 €	8%
De 90 001 à 120 000€	Maxi : 8 400 €	7%
De 120 001 à 140 000 €	Maxi : 9 100 €	6,50%
De 140 001 à 280 000 €	Maxi : 16 800€	6%
De 280 001 à 350 000 €	Maxi : 19 250€	5,50%
De 350 001 à 450 000 €	Maxi : 22 500 €	5%

Au delà de 450 001 € : 4 %

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA  
CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème applicable à compter du 18/02/2017 et du mandat n°4827

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables  
sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

**ORPI Saintonge Immo**

**18 place du Général de Gaulle - 17600 SAUJON - Tél. 05 46 02 48 48 - [saintongeimmo@orpi.com](mailto:saintongeimmo@orpi.com)**

N° ORIAS : 10057911EURL au capital de 7622.45 € - RCS Saintes B 410 354 583 – SIRET n°B 410 354 583 000 16 – Code APE 6831Z - Carte  
Professionnelle Transactions Immobilières et gestion CPI 1701 2015 000 000 107 – Délivrée par la CCI de Rochefort - Garantie financière ALLIANZ-  
VERSPIEREN T120.000, 00 € / G110 000,00 € - 8, avenue du stade de France – 93218 La Plaine St Denis Cedex  
[www.orpi.com](http://www.orpi.com)

## Honoraires Gestion Locative - Applicables au 19/01/2026 (TTC\*)

### PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

Locaux d'habitation ou mixtes : **6,96 % TTC\*** du montant quittancé.

Immeubles entiers sur demande et devis.

Garantie loyers impayés et détériorations immobilières 2,50 % TTC\* (en sus des honoraires de gestion)

Frais administratifs 2,93 € TTC\* par mois et par lot.

Aide à la déclaration fiscale **1 % TTC\*** du montant quittancé.

### PRESTATIONS PRINCIPALES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6/07/1989, art 5

	Surf ≤ 35 m2		36 m2 ≤ S ≤ 60 m2		61 m2 ≤ S ≤ 100 m2		Surf ≥ 101 m2	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	90 €	Néant	90 €	Néant	90 €	Néant	90 €	Néant
Visites, constitution du dossier locataire et rédaction de bail	8 €/m2	8 €/m2	6 €/m2	6 €/m2	5 €/m2	5 €/m2	4 €/m2	4 €/m2
Etat des lieux	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2	3 €/m2

Pour les locations meublées, le premier inventaire est facturé 150 € TTC au bailleur en sus des tarifs ci-dessus.

### VACATION HORAIRE

Suivi des dossiers contentieux locataires (sauf si GLI), gestion de travaux et gestion de sinistres :

**57,60 € TTC\*/ heure (soit 48 € HT/heure).**

\*TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et reste inférieur ou égal au plafond fixé par voie réglementaire.

**ORPI Saintonge Immo – 18 Place du Général de Gaulle 17600 SAUJON - Tél. 05 46 02 48 48 - saintongeimmo@orpi.com**

**N° ORIAS : 10057911**

EURL au capital de 7622.45 € - RCS Saintes B 410 354 583 – SIRET n°B 410 354 583 000 16 – Code APE 6831Z

Carte Professionnelle Transactions Immobilières et gestion CPI 1701 2015 000 000 107 – Délivrée par la CCI de Rochefort

Garantie financière ALLIANZ-VERSPIEREN T120.000, 00 € / G110 000,00 € - 8, avenue du stade de France – 93218 La Plaine St Denis Cedex

[www.orpi.com](http://www.orpi.com)